

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Election sénatoriale du 25 mars

CANDIDAT RÉPUBLICAIN RADICAL

A. DELPORT

CONSEILLER GÉNÉRAL

DU CANTON DE CAHORS (SUD)

Petits faits et grande leçon

On s'est amusé ferme, l'autre jour, à la Chambre. Les nationalistes avaient mis M. de Lanessan sur la sellette, à l'occasion de l'affaire Jude Philipp. M. Georges Berry a attaché le grelot, mais il l'a fait avec la maladresse et la lourdeur qui lui sont habituelles. M. Pelletan est venu le faire tinter et, ainsi que le constate M. Cornély, son discours qui fustigeait les abus de la marine, « était applaudi à tout rompre par les mêmes députés qui l'ont accusé d'insulter l'armée, quand il a parlé des abus du ministère de la guerre. » Logique, où est-tu ? M. Pelletan s'est attaché à démasquer toutes les fautes et toutes les fraudes. Il était dans son rôle en critiquant l'administration de M. de Lanessan après celle de M. de Gallifet. On voit moins l'intérêt des défenseurs attirés de l'ordre, qui devraient chérir la marine d'un même amour que sa sœur continentale. Leurs cris de Vive l'armée ! s'arrêtent-ils donc aux képis et ne comprennent-ils pas les bérêts ?

L'affaire Jude Philipp, est une affaire assez grave, mais dont le dénouement ne pouvait pas être trouvé par la Chambre. Heureusement, cette affaire n'a été grave que dans ses intentions et non dans sa réalisation. Ce qui reste à l'actif du fonctionnaire en fuite, c'est deux ou trois opérations commerciales, plus ou moins louches, accomplies avec la connivence de quelques galonnés « de l'escadre de la rue Royale » pour nous exprimer comme M. Pelletan.

Deux de ces fonctionnaires ont été mis en demeure de se démettre de leurs fonctions d'administrateurs de la Banque coopérative des Employés civils de l'Etat. A vrai dire, ce ne sont pas ces deux chefs de bureaux qui ont dû tripoter avec Jude Philipp, car il ne suffirait pas qu'on les prie de se démettre, ils auraient à répondre de faits plus importants et, surtout, plus délictueux. Quels sont ceux qui recherchent à dépouiller M. Beau de son invention ? Quels sont ceux qui furent mêlés à l'affaire de la Blanchisserie antiseptique et microbicide ? C'est ce qu'on voudrait bien savoir, si cela n'était pas trop indésirable. Des gens dans la blanchisserie ne doivent pas reculer devant le linge sale.

Mais tout cela n'est que de petits faits. La grande leçon nous est donnée par les Anglais. Les Anglais qui, en dépit des sarcasmes, sont un peuple fort, antipathique comme tous les trop forts, viennent de montrer la nécessité des budgets, non seulement en équilibre, mais encore en excédants. Parce que pendant les années de paix ils ont diminué leurs dépenses, ils se trouvent, aujourd'hui, pouvoir faire face à des charges de deux milliards, sans qu'il leur en coûte, en apparence, le moindre effort.

En France, grâce à l'initiative parlementaire, chaque année le budget augmente de 35 millions. Il s'est accru d'un milliard en vingt ans. Si une guerre éclatait, nous ne saurions où prendre l'argent, et nous succomberions infailliblement sous le poids écrasant des impôts qu'il faudrait établir.

On a calculé qu'une guerre européenne coûterait à chaque nation belligérante un milliard par mois. En adoptant une durée moyenne de cinq mois, c'est cinq milliards qu'il faudrait avoir sous la main. Comme le vaincu paiera les frais du vainqueur, ce sera une prévision de cinq autres milliards à faire. Comment, avec un budget de paix de 3 milliards et demi, arriverons-nous à payer ce colossal budget de guerre ? Comment ? Par l'abandon de nos colonies ou de quelques provinces.

C'est simple, c'est facile et c'est réconfortant.

Si nous parlions moins de Fachoda et si nous surveillions davantage nos finances !

X...

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 Mars 1900

Dès l'ouverture de la séance, M. Deschanel fait part aux députés du sinistre du Théâtre-Français, et a adressé ses sympathies à la maison de Molière.

La Chambre a adopté le projet relatif à la limitation des places à l'affichage électoral.

Elle a voté de 350.000 fr. pour indemnités de la loi des accidents et a discuté le budget de la marine. Elle a adopté l'amendement de 350.000 fr. pour la création à Guerigny d'une asclerie pour la fabrication des plaques de blindage.

La séance est levée à sept heures et renvoyée à demain.

Séance du 9 mars

La Chambre valide l'élection de M. Gailhard Bancel, député de l'Ardeche, première circonscription de Tournon.

La Chambre reprend la suite de la discussion du budget de la marine (caisse des invalides de la marine).

Sénat

Séance du 9 mars

Le Sénat vote une série de projets d'intérêt local.

Le Sénat adopte un projet portant ouverture sur l'exercice 1899 de crédits applicables au ministère des colonies.

Le projet, à l'exception d'un article relatif au pavillon des armées de terre et de mer qui est réservé, portant ouverture de crédits extraordinaires en vue de l'Exposition.

Il prend en considération la proposition de M. Morelet fixant tous les trois ans au dimanche qui précède le second mardi de janvier le renouvellement du Sénat, et adopte, en première délibération, la proposition votée par la Chambre modifiant l'article 7 de la loi du 12 mars 1880 sur les chemins vicinaux.

La séance est ensuite levée.

Au Transvaal

Les seules nouvelles intéressantes, aujourd'hui, sont celles concernant Mafeking.

Aucune colonne anglaise ne se dirige vers Mafeking, car la cavalerie est absolument hors de service. La situation de la place paraît désespérée.

Le colonel Plummer se trouve actuellement à environ 100 kilomètres.

Le quartier général de lord Roberts est à 45 kilomètres de Bloemfontein.

Nous ne tarderons pas, sans doute à apprendre qu'un engagement sérieux a eu lieu.

INFORMATIONS

L'incendie de la Comédie Française

Jeudi à midi, le feu s'est déclaré au Théâtre-Français. La salle de spectacle et la scène ont été complètement détruites.

Les dégâts sont nombreux ; toutefois les principaux tableaux et les statues ont été sauvés.

Malheureusement on a à déplorer la mort de M^{lle} Jeanne Henriot, âgée de 23 ans, grande artiste de la Comédie Française.

Les causes du sinistre sont attribuées à une explosion de gaz ou d'électricité. La malveillance n'y serait pas étrangère.

L'Affaire de l'Eglise Saint-Joseph

Contrairement à ce qu'ont annoncé certains journaux, on assure que rien n'est encore arrêté en ce qui concerne la grâce des condamnés de l'affaire de l'église Saint-Joseph, à Paris. Si une décision doit être prise, elle le sera en conseil des ministres.

Anglophobes

Mercredi soir, à l'issue d'une conférence de M. Lorus, professeur de géographie à l'Université de Bordeaux, faite sur : « les Boers, le Pays et les Hommes », une bande de jeunes gens a parcouru les rues de Bordeaux, et s'est rendue au consulat d'Angleterre, aux cris de « A bas les Anglais ! Vivent les Boers ! ».

Devant le consulat, des scènes graves se sont passées : les jeunes gens, défoncèrent les portes, lancèrent des pavés contre la maison, et démolirent les vitres et les vitraux.

Rue de Mulhouse, devant la maison du consul, de pareilles scènes se produisirent. Les forcenés lancèrent des pavés, dont un atteignit à la nuque la bonne du consul d'Angleterre, qui fut grièvement blessée.

La police put mettre fin à cette manifestation violente.

Plusieurs arrestations ont été opérées et maintenues.

Les Compagnons de Max Régis

Deux des compagnons de Max Régis, qui s'étaient réfugiés avec lui à Alicante, sont revenus à Alger mercredi, par le courrier d'Espagne. Ils ont été arrêtés et écroués aujourd'hui.

L'Assassinat de M. de Morès

Le témoin le plus intéressant et le plus important de l'affaire de Morès, celui qui tenait la clef de cette mystérieuse instruction, Hamma Ben Youssef, est mort, dans la prison de Sousse. Ses déclarations étaient, paraît-il, écrasantes pour le principal inculpé.

Terrible catastrophe

Une terrible catastrophe s'est produite avant-hier, dans une galerie d'un puits dépendant des mines de Trélys, appartenant à la C^o des mines, fonderies et forges d'Alais, où sont occupés 350 ouvriers.

A cette heure, on a retrouvé les cadavres de 16 ouvriers.

Cette épouvantable catastrophe aurait été occasionnée par l'explosion d'une cloche d'acide carbonique qui a répandu des gaz délétères dans le puits.

Toute la population est en deuil.

Le désespoir est immense.

Dévorée par un porc

La femme Calonnec, de Kergloff, près Carhaix, ayant laissé seule, dans son berceau, sa fillette Louise, âgée de 11 mois,

la trouva, au retour, ayant la main et le poignet droits dévorés par un porc qu'on eut grand peine à faire lâcher prise. L'enfant est morte dans la soirée, ayant souffert horriblement.

CHRONIQUE LOCALE

NOS DÉPUTÉS

Il y a quelque temps, M. Rey, député de Cahors, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour but d'assister les enfants dans les familles pauvres et malheureuses.

Plusieurs organes de la presse parisienne ont commenté et analysé le projet de l'honorable député de l'arrondissement de Cahors.

Nous sommes heureux de placer sous les yeux de nos lecteurs le compte-rendu complet et exact ci-dessous, que nous empruntons au Journal :

UNE LOI HUMANITAIRE

L'assistance aux enfants des familles indigentes — Les projets de M. Strauss et de M. Emile Rey

Nous avons récemment parlé d'une proposition de loi, dont M. Paul Strauss a saisi le Sénat, tendant à assurer la protection et l'assistance des mères et des nourrissons.

De son côté, un député du Lot, l'honorable M. Emile Rey, a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition de loi ayant pour objet l'institution et l'organisation de l'assistance aux enfants des familles indigentes.

L'honorable M. Rey, dans le très remarquable exposé des motifs que nous avons sous les yeux, rappelle que le Conseil supérieur de l'Assistance publique et le Congrès international de 1899 ont posé ce principe fondamental, à savoir que : « L'assistance publique est due, à défaut de la famille, à tout indigent qui se trouve temporairement ou définitivement dans l'impossibilité physique de pourvoir aux nécessités de la vie. »

On peut, suivant lui, diviser en trois catégories les malheureux auxquels s'applique ce principe. Ce sont les enfants, parce qu'ils ne sont pas encore en état de travailler ; les infirmes et les vieillards, parce qu'ils ne le sont plus ; les malades, parce qu'ils en sont momentanément empêchés.

Or, M. Rey constate l'absence presque complète d'assistance nationale si ce n'est pour les enfants trouvés, abandonnés et les orphelins pauvres.

La bienfaisance individuelle, les associations et corporations charitables, un grand nombre de communes et de départements ont certainement fait beaucoup dans ce domaine, mais leur action est encore insuffisante.

Sur trente-six mille communes, on en compte environ vingt mille qui sont dépourvues de bureau de bienfaisance, d'hôpital ou d'hospice et dont les indigents sont, par conséquent, privés de toute espèce d'assistance.

La moyenne du secours annuel que tous les bureaux réunis accordent à chacun de leurs assistés ne s'élève qu'à une vingtaine de francs. A quel chiffre ridicule ne doit pas tomber le secours dans les bureaux de bienfaisance les plus pauvrement dotés ?

La cause de l'absence d'assistance organisée dans les petites communes rurales, c'est le manque de ressources.

Et cependant, dans une société démocratique comme la nôtre, il faut que sur tous les points du territoire les indigents reçoivent autant que possible les mêmes secours, soient traités sur le même pied et entourés de la même sollicitude.

Il faut que les communes riches viennent en aide aux communes pauvres, et que l'Etat apporte son concours financier aux départements qui manquent des ressources nécessaires.

L'assistance médicale a été résolue par l'application de ce principe avec la loi du 15 juillet 1893. Le législateur a proclamé que, à défaut de la famille, la commune, qui n'est que la famille agrandie, serait tenue de soigner gratuitement ses malades indigents, et il

a décidé que lorsque les communes n'auraient pas de ressources d'assistance ou des revenus ordinaires suffisants et seraient obligées de recourir à l'impôt, le département et l'Etat leur viendraient en aide dans une proportion d'autant plus forte qu'elles seraient plus pauvres.

Le problème de l'assistance aux vieillards et aux infirmes sera résolu par le même principe.

Par l'article 43 de la loi de finances de l'exercice 1897, cette assistance se trouve amorcée dans les mêmes conditions que l'assistance médicale.

Il ne manque plus que la loi organique qui substituera l'obligation à la faculté, et cette loi est prête. Le conseil supérieur en a jeté les bases, le Conseil d'Etat l'a étudiée. Un rapport a été déposé par M. Fleury-Ravarin, député du Rhône. La solution ne saurait donc se faire attendre bien longtemps.

Reste l'assistance de l'enfance. Jusqu'à ces derniers temps, l'Etat s'était borné à secourir les enfants trouvés, abandonnés et les orphelins, en vertu du décret du 19 janvier 1811.

Puis est venue la loi du 5 mai 1869, par laquelle l'Etat s'engageait à participer aux secours qui seraient alloués aux filles-mères « afin de prévenir ou faire cesser l'abandon de leurs enfants ».

Par la loi du 24 juillet 1889, il a pris en tutelle les enfants malheureux et moralement abandonnés.

La tâche n'est pas encore complète. Il convient, en effet, de songer aux enfants des familles pauvres, nombreuses, sans ressources, privées du père ou de la mère, ou dont les parents, accablés par la maladie ou les infirmités, sont incapables de subvenir à leur entretien. Aucune assistance officielle, aucune organisation générale de secours n'existe pour cette catégorie si intéressante de malheureux.

Cependant, est-il admissible que l'on accorde des secours à la mère qui a failli, qui vit dans l'inconduite, pour les refuser à la mère sans tâche qui remplit courageusement tous ses devoirs ?

Et peut-on maintenir une législation qui semble dire aux parents : « Si vos enfants sont illégitimes, l'Etat leur viendra en aide; s'ils sont légitimes, il n'en aura cure ? » Ou bien encore : « Si vous abandonnez vos enfants, l'Etat les prendra à sa charge et les élèvera jusqu'à leur majorité. Si vous ne voulez pas vous en séparer, tant pis pour vous, l'Etat ne vous doit rien ? »

On conçoit que M. Jules Lemaitre ait pu s'écrier, il y a quelques années : « Ah ! que la plupart de nos institutions de bienfaisance sont peu humanitaires ! »

« Sans compter les enfants assistés, proclamait le docteur Rochard, en 1886, cent mille nourrissons meurent annuellement en France de faim, de misère, faute de soins et de surveillance. »

Et l'on s'étonne que la population n'augmente point !

La nécessité d'une loi créant et organisant l'assistance de l'enfance légitime s'impose.

Cette assistance doit être en principe communale, avec l'aide du département et de l'Etat dans les conditions qui ont présidé à la répartition adoptée pour l'assistance médicale.

L'honorable M. Rey a cherché à établir ce que coûterait l'assistance en question et les charges qui en résulteraient pour les communes, les départements et l'Etat, et le travail auquel il s'est livré l'a conduit à un total de dépenses annuelles de 7.250.000 fr., ce qui fait ressortir la dépense à 0 fr. 19 en moyenne par habitant. Le chiffre n'est point excessif.

Le terrain est préparé, dit l'honorable député du Lot, et les Conseils généraux sont tous disposés à organiser ce nouveau service. Que l'Etat accorde des subventions aux communes et aux départements en raison de leurs besoins et de l'insuffisance de leurs revenus, comme il le fait pour l'assistance médicale et celle des vieillards et des infirmes, et l'on verra cette nouvelle assistance s'établir là où elle n'existe pas encore, au grand avantage de nos malheureux, de nos déshérités et aussi de l'intérêt général de la nation.

Hâtons-nous donc d'accomplir cet acte d'humanité, de moralité et de patriotisme, qui aura pour résultat de diminuer les abandons, de fortifier les liens du sang qui ne tendent que trop à se relâcher, de relever notre natalité qui fléchit tous les jours au grand détriment du rôle et de la puissance de notre pays, de réduire la mortalité infantile, et, par suite, selon l'expression de M. Léon Bourgeois, « de conserver et d'accroître ce capital humain dont la moindre parcelle ne peut être perdue sans une atteinte à la sécurité et à la grandeur de la patrie ».

Jules RANSON.

Conseil de Préfecture

Le Conseil de préfecture s'est réuni hier à 2 heures sous la présidence de M. Laparra.

M. Veillon le nouveau secrétaire général, occupait le siège du commissaire du gouvernement.

A cette séance, ont été entendues les diverses protestations contre certaines élections de délégués sénatoriaux.

A Cajarc notamment, le parti réactionnaire que représentaient à cette séance MM. Austruy, Taurand, Vernet, avait... oublié de convoquer à la réunion du di-

manche, jour de l'élection des délégués, un membre du conseil municipal.

Or, certains candidats des deux partis obtinrent 7 voix chacun; mais ce fut le plus âgé qui l'emporta.

La protestation est donc basée sur ce fait, que M. Duphénieux n'ayant pas été convoqué n'avait pu se rendre à la réunion.

Les réactionnaires ne nient pas le fait, mais affirment que M. Duphénieux était démissionnaire du conseil municipal. M^e Lacaze avoué soutient éloquemment la protestation: Il demande l'annulation de l'élection.

Puis, M. Veillon prend à son tour la parole, et examine rapidement les diverses conditions qu'il faut remplir pour être considéré comme démissionnaire: En l'espèce, M. Duphénieux ne l'était pas; il aurait dû être convoqué.

Il conclut à l'annulation de l'élection.

Le conseil prononce l'annulation.

Saint-Daunès. — M. Bley, maire, actuellement employé aux Sables-d'Olonne, se plaint de ce qu'il n'a pas été avisé du jour de l'élection.

Sa protestation est déclarée forclosée par le conseil.

Saint-Martin-Labouval. — M. le préfet du Lot a déferé les élections qui ont eu lieu dans cette commune au conseil de préfecture, aux fins d'annulation; motif pris de ce que les membres n'étaient pas en majorité le jour des élections.

Le conseil annule les élections.

Assier. — La protestation qui intéresse cette commune est formulée au procès-verbal de l'élection par un seul conseiller municipal, M. Francoual, qui se plaint de ce que la convocation adressée à un de ses collègues, M. Réveillard, ne mentionnait pas l'heure de la réunion du conseil.

Le conseil a rejeté la protestation.

Teyssieu. — Plusieurs conseillers municipaux de cette commune, MM. Larribe, Canet et autres basent leur protestation sur ce que la convocation n'aurait pas été remise à tous les membres dans les délais prescrits par la loi.

Le conseil rejette cette protestation pour défaut de preuves.

Caisse nationale d'épargne postale

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de février 1900

Versements reçus de 879 déposants, dont 177 nouveaux.....	206,940 86
Remboursements à 412 dép.....	
dont 69 pour solde.....	133,579 15
Excédent des versements.....	73,361 71

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des Grands Magasins du Printemps de Paris que nous publions aux annonces.

CAHORS

On demande un apprenti et des compositeurs typographes à l'imprimerie du « Journal du Lot. »

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

Une lettre de M. Rey

Nous recevons la lettre suivante :
CHAMBRE DES DÉPUTÉS Paris, 8 mars 1900.

Cher Monsieur Coueslant,

En réponse aux bruits que vous signalez dans le numéro de mardi dernier du Journal du Lot, comme courant sur mon attitude dans l'élection sénatoriale, je n'ai que ceci à dire : Mon attitude est et sera celle qui m'est dictée par l'indication donnée, à la presque unanimité, par la réunion des délégués de droit.

Veillez agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

REY,
Député.

La lettre de l'honorable M. Rey est absolument catégorique. Nous n'attendions pas moins de notre député.

Voilà la Petite Gironde édifiée ?

Comme fiche de consolation, les rédacteurs de la Petite Gironde pourront tourner leurs regards vers l'arrondissement de Figeac et écrire une fois de plus qu'ils reçoivent d'excellents renseignements de cet arrondissement.

Cet appel non déguisé à l'appui de M. Vival restera sans réponse, ils peuvent en être certains.

Comme nombre d'électeurs, comme nous-même, M. Vival a pour M. Relhié une profonde estime: mais cela ne saurait lui faire oublier son devoir de républicain, et ce serait faire injure au vaillant lutteur de Figeac que de s'arrêter davantage à cette supposition.

Mais que diable la Petite Gironde s'inquiète-t-elle de l'avis des représentants du Lot, quand M. Relhié a l'appui de M. Girma, le cadurcien.

N'est-ce pas suffisant ?

A notre tour, nous avons reçu ce matin, d'un délégué de St-Céré, des renseignements très précis sur les sentiments des délégués républicains de l'arrondissement de Figeac.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de publier cette communication. Mais si M. Girma tient à savoir quel est l'effet produit par les notes insidieuses de la Petite Gironde, nous tenons cette lettre à sa disposition.

NOS DEUX CANDIDATS

L'élection sénatoriale prochaine a déjà fourni à plusieurs de nos confrères l'occasion de nous amuser. D'un commun accord, on dirait volontiers la main dans la main, la Petite Gironde et le Télégramme, la pudibonde Croix de M. Magne et l'intègre organe de M. Brassac, chantent par anticipation un « Te Deum » en l'honneur de leur candidat et un « Dies iræ » pour le nôtre.

Nous avouons ne plus comprendre nos adversaires — Pourquoi donc préfèrent-ils le succès de M. Relhié à celui de M. Delport puisqu'ils affirment que ces deux candidats ont absolument le même programme, la même conduite politique ? — De deux choses l'une : ou bien leur assertion est sincère et ils sont alors illogiques en préférant l'un à l'autre; ou bien ils disent sciemment le contraire de la vérité et, décidément, ils sont alors trop... marseillais.

M. Relhié, connaissant les opinions des électeurs dont il sollicite les suffrages, a pu faire des promesses d'un caractère républicain. Mais son passé politique ne peut pas nous donner la certitude qu'il les tiendra. M. Relhié, par exemple, à la réunion des électeurs de droit, a déclaré qu'il approuvait le projet du gouvernement sur les lois scolaires. M. Malvy lui ayant demandé comment il pourrait en ce cas s'entendre avec les modérés qui repoussent énergiquement ce projet de loi, M. Relhié répondit qu'on pourrait toujours s'entendre en faisant des concessions. On le voit, M. Relhié ne paraît pas encore bien fixé sur la question.

Nous trouvons une autre preuve de peu de solidité de ses convictions dans son attitude au sujet de l'impôt sur le revenu. Tantôt le candidat de l'Alliance approuvait cette réforme républicaine, tantôt, la trouvant exécrable, il se rangeait par ses votes du côté des adversaires de tout progrès, nous faisant un peu trop penser aux girouettes qui tournent au caprice des vents.

Et, puisqu'il faut tout dire, M. Relhié a-t-il tenu une conduite vraiment républicaine aux dernières élections municipales ? Il a formé, on s'en souvient, pour faire échouer les conseillers démocrates sortants, une liste dans laquelle on lisait le nom de certains de nos concitoyens qui, sans doute, méritent, au point de vue privé, l'estime de tout le monde, mais qui, au point de vue politique, n'ont aucun titre à l'affection des républicains.

A la même époque, M. Delport combattait dans les rangs de l'armée démocratique, à côté d'hommes comme MM. Costes, Parazines, Mazières, Delpech, dont les opinions politiques sont connues des électeurs. — Est-ce là ce que nos adversaires appellent avoir la même conduite, le même programme ?

Nos lecteurs se souviennent encore certainement de M. Roussel, ce doux pasteur envoyé par M. Barthou pour évangéliser notre département et dont le zèle a été, par la suite, légitimement récompensé. On connaît les vexations supportées pendant ce trop long règne, où pour un représentant du Gouvernement de la République, il était criminel d'être et de se dire républicain. Qui de nous n'a présentes à la mémoire, les hémicatombe de fonctionnaires déplacés ou révoqués; les injustices commises au profit des partisans des régimes disparus; la campagne honteuse menée, à Cahors contre M. Rey, à Figeac contre M. Vival, et à Gourdon en faveur de MM. Magne et Lachize ?

A ce moment là, M. Relhié avait ses entrées franches à la Préfecture avec M. le

comte Murat, la rédaction de l'Express et du Télégramme et la direction de la Croix.

M. Delport, lui, était resté inébranlable à son poste, à côté de ses amis de Verninac, Pauliac et le regretté Talou; il est resté fidèle à son programme, à sa ligne de conduite, montrant ainsi, que dans les jours d'épreuves, il est au moins immoral d'abandonner son drapeau.

Est-ce là ce que nos adversaires appellent deux candidatures identiques ? ...

A.

La réponse du sieur Girma OFFICIER D'ACADÉMIE

La Petite Gironde de ce jour me dédie les lignes suivantes :

Notre Réponse

Avec une exquise modestie, l'éminent directeur d'une feuille locale a pris pour lui seul les observations que nous a suggérées la campagne menée contre M. Relhié par des personnes étrangères à notre département.

Nous nous faisons un devoir de placer sa réponse sous les yeux de nos lecteurs. « Je suis, nous dit-il, à Cahors depuis trois ans. J'occupe quarante-deux ouvriers. La prospérité de la maison que je dirige ne cesse de s'accroître. J'estime à 50,000 fr. l'argent que mon industrie laisse annuellement à Cahors. » (Textuel.)

Est-il besoin d'affirmer que notre distingué compatriote d'adoption s'est emballé à faux en cette occurrence ? Malgré sa haute valeur, il n'a peut-être pas la prétention d'absorber en lui la presse radicale de Cahors; s'il daignait abaisser ses regards sur les autres feuilles cadurciennes, il y trouverait des signatures de journalistes comme lui radicaux, étrangers comme lui à notre ville, et qui, sans y occuper quarante-deux ouvriers, s'imaginent sans doute le valoir; en quoi ils s'abusent évidemment.

Notre honorable contradicteur s'est donc mépris sur nos sentiments; nous aurions mauvaise grâce, néanmoins, à prendre texte de l'erreur ou sa modestie l'a fait tomber, pour l'accuser à notre tour de maladresse ou d'inconscience, car il vient de nous montrer qu'il est parfaitement capable de « lancer » les pastilles Géraudel, sinon, de les inventer.

Nous espérons que sa maison prospérera de plus en plus, qu'il sera longtemps encore le flambeau du journalisme radical à Cahors, et le bienfaiteur de notre population ouvrière.

C'est tout le mal que nous lui souhaitons.

J. G.

Je passe sans insister sur la raillerie de mon contradicteur. Tout le monde, à Cahors, sauf M. Girma, ... ou celui qui a rédigé les lignes qu'on vient de lire, a compris que ce n'était nullement par orgueil que j'ai parlé de mon industrie, mais uniquement pour bien établir que, comme le libraire du boulevard, j'avais le droit d'émettre une opinion sur la situation politique du Lot.

Dans l'élection spéciale qui nous occupe, il me semble même que ma qualité de délégué suppléant m'autorise absolument à indiquer et à motiver mes préférences.

Si donc je prouve que M. Girma..., en dépit de ce qu'on lui fait dire, s'adressait bien à moi et au Journal du Lot dans sa première note, — il n'y a eu doute pour personne à Cahors! — je prouverai du même coup que M. Girma fait preuve d'un jésuitisme renforcé.

Qu'écrivait la Petite Gironde, le 6 mars :

Ce ne sont pas les articles de personnes étrangères au département ni leurs pointages fantaisistes qui auront une influence quelconque.....

Aujourd'hui M. Girma, prétend que cela s'adressait à une autre feuille radicale de la localité.

Soit, le Réveil alors ? Mais les articles du Réveil sont signés Louis Dehné, et mon honorable confrère est né, sauf erreur, à Figeac. Il ne s'agit donc pas de lui. Le Réveil écarté, un seul autre journal local, le mien, a mené campagne pour M. Delport. M. Girma ment donc lorsqu'il prétend qu'il ne s'adressait pas à moi.

Je le prouve mieux encore :

Les personnes étrangères, visées par M. Girma, ont sur la conscience non seulement les articles infâmes (!) dénoncés par la Gironde, mais encore les « pointages fantaisistes ».

Or, le Journal du Lot, seul, a publié les pointages en question.

M. Girma aura-t-il l'audace de prétendre encore qu'il ne me visait pas ?

Si oui, je reconnais, en effet, que les qualificatifs de maladroit et d'inconscient que je lui décernais, sont absolument impropres; M. Girma est mieux que cela: il est un homme d'absolue mauvaise foi.

A. C.

Ecole de Saint-Maixent

MM. Bayle et Baron-Dauthet, ex-sergents au 7^e de ligne, viennent de sortir de l'école militaire d'infanterie de St-Maixent, avec les numéros 206 et 296 sur 307.

Le procès de la « Dépêche »

Le procès intenté par M. Magne à la Dépêche, qui devait avoir lieu lundi prochain, est renvoyé au 7 mai.

Causerie du Samedi

M. Darbon fera samedi soir dans la salle du Conseil Municipal, sa causerie du samedi.

Sujet: Le pessimisme et la littérature contemporaine.

Conférence de garnison

Mercredi 14 mars, à 9 h. 1/2 du matin, dans la salle d'honneur de la caserne du 7^e d'infanterie, conférence de garnison par M. le commandant de Sèze: *Tactique de l'Infanterie*.

MM. les officiers de réserve et de territoriale, sont invités à y assister. (Tenue militaire).

M. Girma est-il de Cahors ?

Notre correspondant se livre en ce moment à un travail de bénédictin, pour savoir si réellement M. Girma est ou n'est pas de Cahors.

Nous ferons connaître prochainement le résultat de ses recherches.

Bibliographie

Vient de paraître à l'imprimerie Delprier, « Petits Poèmes » de M. Jean Rey.

Cet ouvrage écrit en vers excellents, tout à tour pleins d'un sentiment agréable, d'une force, d'une énergie farouche selon que l'auteur loue ou stigmatise les défauts des hommes, est appelé à un succès considérable.

M. Jean Rey est bien parvenu au résultat qu'il voulait obtenir :

Le poète, lecteur, voudrait vous satisfaire ; Il voudrait être utile, intéresser et plaire, Et pour y parvenir il fait tout ce qu'il peut. Mais hélas ! n'obtient pas ce résultat qui veut.

Théâtre de Cahors

Samedi 10 mars à 8 h. 1/2 du soir

Conférence-Concert

organisée par l'Œuvre de la Dotation de la Jeunesse de France, avec le concours de

M. SURGET

Administrateur de la Dotation de la Jeunesse de France
Et de la Société musicale

L'AVENIR CADURCIEN

Au bénéfice des pauvres de la ville
Création d'une section de l'œuvre de la Dotation de la jeunesse de France.

Entrée gratuite

A l'issue de la Conférence, une quête sera faite au profit des pauvres de la ville.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 8 ET 11 MARS 1900

Allegro Militaire,	Menzel.
La Dame Blanche, (ouverture)	Boïeldieu.
Valse tendre,	Pessard.
L'attaque du Moulin, (fantaisie)	Bruneau.
Marché Lorrain,	Ganne.

De 3 h. à 4 h. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 10 mars 1900

Naissances

Lescale, Augustine-Andrée-Lucie, rue de l'Université, 29.
Bousquet, Suzanne-Marie, à Larozière.

Décès

Pécoul, Marie, veuve Dussan, 77 ans, sans profession, rue Fénélon, 23.

Arrondissement de Cahors

MONTCUQ. — La foire du 3 mars, favorisée par le beau temps, a été aussi belle qu'on pouvait le demander.

Voici les cours pratiqués :

Bêtes à cornes, 650 paires, vendues de 400 à 900 fr. la paire ; bœufs gras, 28 fr. les 50 kilos ; veaux, de 70 à 75 c. le kilo ; moutons, 670, il s'est fait beaucoup d'affaires ; moutons gras, 60 c. le kilo ; porcs gras, 60, vendus de 46 à 50 fr. le 50 kilos ;

porcs de lait, 130, vendus de 30 à 55 fr. pièce.

A la halle. — Blé, 240 hectolitres, 14 fr. 25 ; maïs, 120 hectolitres, 9 fr. 50 ; avoine, 40 hectolitres, 9 fr. ; luzerne, 25 hectolitres, 9 fr. 25 ; pommes de terre, 30 hectolitres, 4 fr. 50, le tout l'hectolitre.

Prunes pour boisson, 20 quintaux, vendus 25 fr. le quintal.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Bris de clôture.* — Samedi dernier, de 3 à 5 heures du soir, des malfaiteurs ne sachant probablement à quoi occuper leur oisiveté, se sont amusés à démolir une clôture en fil de fer entourant le pré de M. Fayt, restaurateur, sis au foirail des cochons, chemin de Notre-Dame-des-Neiges.

Une enquête a été ouverte aussitôt qui a permis, paraît-il, de retrouver quelques-uns des coupables.

Espérons qu'une sévère leçon évitera le retour de pareils actes de vandalisme.

— *Infanticide.* — Le bruit court en ville qu'un infanticide aurait été commis, mercredi dernier, dans le quartier des Maziliés, situé derrière l'ancien château, sur un jeune enfant âgé d'une quinzaine de jours seulement. La police avertie, s'est immédiatement transportée au domicile de la soupçonnée, une nommée C. Marie, ménagère, âgée d'une quarantaine d'années. M. le Dr Lafon après les constatations d'usage a fait transporter le petit cadavre à son cabinet pour procéder à l'autopsie.

La mère a nié énergiquement avoir étouffé l'enfant, alléguant, dit-on, que c'était une vengeance des morts de la maison.

Drôle de superstition, tout de même !

FLOIRAC. — *Conférence agricole.* —

M. Querey, professeur départemental d'agriculture, fera dimanche, 11 courant à 3 heures du soir, à la mairie de Floirac, une conférence agricole.

Sujet: La reconstitution des vignobles.

GRAMAT. — *Dépôt d'étalons.* — Voici les noms des étalons qui feront la monte du 1^{er} mars au 29 juin 1900 :

Fin-Bois, pur-sang anglais ; *Sadad*, pur-sang arabe, né en Orient ; *Kusmat*, pur-sang arabe, né en Orient ; *Vespetro*, pur-sang anglo-arabe ; *Quartus*, pur-sang anglo-arabe ; *Nedji*, pur-sang anglo-arabe ; *Fandango*, pur-sang anglo-arabe ; *Picars*, pur-sang anglo-arabe ; *Casabon*, demi-sang anglo-arabe ; *Escorial*, demi-sang anglo-arabe.

Le service de la monte n'aura pas lieu : 1^o le dimanche, dans l'après-midi ; 2^o le 15 avril, le 3 juin et le 24 mai ; le soir du jeudi 14 juin.

Nous avons été très heureux de voir revenir le sympathique chef de station portant les galons de brigadier chef.

Tous ceux qui le connaissent applaudiront à cette nomination, qui est la juste récompense des services qu'il a rendus à l'élevage dans notre pays.

Depuis plusieurs années, M. Ménassade dirige la station, et il s'est acquitté de ses fonctions avec un tact et une connaissance qui lui ont acquis l'estime et la confiance de tous les éleveurs.

En leur nom, nous lui offrons nos plus sincères félicitations.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

ELLE COURUT CHEZ LE PHARMACIEN

« Vous m'avez sauvé la vie, c'est pourquoi je n'hésite pas à le dire. »

Voilà ce qui peut s'appeler une manière couraguse et honnête de constater un fait. Lorsqu'un homme est redevenu d'un tel service à un dessemblables il est tenu d'en convenir. C'est une dette de gratitude qu'il nous est généralement impossible d'acquiescer car il est bien rare que le hasard nous en procure l'occasion. Soit que le danger provienne

d'un incendie, ou d'une inondation ou d'une attaque de l'ennemi, peu importe ; l'obligation n'en reste pas moins. Dans le cas qui nous occupe le danger provenait d'une source bien plus commune que celles que nous venons de citer, c'est pourquoi le compte-rendu que nous en donnons doit intéresser relativement un bien plus grand nombre de personnes.

« Sans vous, » — ajoute le même correspondant, — « il y a longtemps que j'aurais cessé de vivre. Il y a environ deux ans, je tombais si dangereusement malade que l'on croyait que je n'en reviendrais pas. J'avais contracté un mauvais rhume qui avait commencé par de légers frissons, comme c'est le cas de la pneumonie et de bien des fièvres malignes. Le mal se fixa dans mon estomac et dès lors une toux déchirante commença à se déclarer. Je toussais continuellement, mais je souffrais toujours davantage pendant la nuit.

« Il va sans dire que mon sommeil était généralement interrompu et agité. J'expectorais beaucoup de flegme auquel était mêlé du sang. Je ne pouvais plus manger ; je maigrissais à vue d'œil et j'avais le teint jaune comme un citron. Je ne pouvais rien faire, et c'est à peine si je pouvais me traîner d'un bout à l'autre de ma chambre. Je ressentais de vives douleurs dans les reins et dans le dos et j'étais en proie à la constipation. Les médecins que je consultai, loin de me guérir, ne me procurèrent pas même le moindre soulagement. Et comme je réfléchissais à ce que l'avenir me réservait je fus saisi d'une telle mélancolie que je tombai dans un sombre désespoir.

« Je savais bien que mes parents considéraient l'état dans lequel je me trouvais comme désespéré, et cependant je n'avais guère que 21 ans, c'est-à-dire au matin de la vie. Jugez donc comme je me lamentais sur mon triste sort ! Tous les rêves couleur de rose que j'avais faits pour l'avenir, étaient maintenant obscurcis par une ombre épaisse, et mon existence elle-même était menacée. Certes, le fait que des milliers d'autres jeunes gens en France mouraient de la même manière, était loin de me consoler, « car, me disais-je, pourquoi en est-il ainsi, dans un siècle aussi éclairé que celui dans lequel nous vivons ? »

« Si vraiment je souffrais de la poitrine, comme cela était évident, il n'y avait alors plus d'espoir pour moi, car on m'avait toujours dit que la maladie de poitrine était incurable.

« Ma triste condition allait en empirant lorsque un jour, ma mère entra dans ma chambre en tenant à la main un petit livre que quelqu'un lui avait remis au moment où elle se tenait sur le pas de notre porte. Je le lui pris machinalement et me mis à le lire dans le but de me distraire de ma triste situation.

« Mais voyez quel résultat inattendu ! Une heure après on aurait pu voir ma mère actuellement en train de courir chez le pharmacien voisin pour en rapporter un flacon de Tisane américaine des Shakers, c'est-à-dire le remède dont il était question dans le petit livre, et qui était chaleureusement recommandé dans les maladies semblables à la miéne. Plusieurs lettres émanaient de personnes qui avaient souffert de cette même manière — et quelques unes étaient considérées tout aussi incurables que moi — et qui pourtant avaient été rendues à la santé et à l'énergie.

« Je considérais comme une chose possible que cette Tisane pût me guérir, mais comme tant d'autres remèdes avaient échoué, je me contentai d'espérer qu'elle fût efficace dans mon cas. Comme vous le voyez, mon mal était trop invétéré pour que j'eusse une confiance entière dans ce nouveau médicament. Cependant comme vous tenez sans doute à savoir comment tout cela a fini à ma satisfaction, puisque je suis encore au nombre des vivants pour raconter mon cas. Je me hâterai donc de satisfaire votre curiosité bien naturelle.

« Je me mis à faire usage de la Tisane américaine des Shakers — laissant de côté tous les autres remèdes — et au bout de quelques jours je me sentais déjà mieux. En continuant régulièrement ce traitement, la toux devint de plus en plus rare et de moins en moins forte. Je cessai de cracher le sang et l'inflammation de la poitrine s'affaiblit. A ma grande joie la constipation diminua, puis disparut. Le désir de manger me revint et désormais la digestion se fit normalement. Les forces me revinrent graduellement, et en moins de deux mois je pus me remettre au travail comme autrefois. Depuis cette époque je n'ai cessé de jouir d'une excellente santé. Je vous répète que la Tisane américaine des Shakers m'a sauvé de la tombe et vous êtes libre de publier mon attestation si vous le jugez à propos. » Signé Elie Cyrille fils, 19, rue Croix de Fer, Rouen, Seine-Inférieure, le 2 juin, 1898. La signature ci-dessus a été légalisée par M. A. Levillain. Adjoint au Maire de Rouen.

Dernière Locale

Conseil de révision

Voici l'itinéraire du Conseil de révision :

- Samedi, 24 mars, étrangers au département, hôtel de la Préfecture, 2 heures, soir.
- Lundi, 26, Luzech à la Mairie, 2 h., soir.
- Samedi, 31, Puy-l'Evêque, à la Mairie, 2 heures 1/2, soir.
- Lundi, 2 avril, Saint-Géry, à la Mairie, 2 heures 1/2, soir.
- Mardi, 3, Cahors, à la Mairie, 3 h., soir.
- Mercredi, 4, Gourdon, à la Mairie, 9 h., matin.
- Judi, 5, Souillac, à la Mairie, 9 h., matin.
- Vendredi, 6, Cahors (Nord), à la Mairie, 9 h., matin.
- Samedi, 7, Cahors (Sud), à la Mairie, 9 h., matin.
- Lundi, 7 mai, Lalbenque, à la Mairie, 2 h., s.
- Mardi, 8, Limogne, à la Mairie, 2 h., soir.
- Mercredi, 9, Montcuq, à la Mairie, 2 h., soir.
- Judi, 10, Castelnau, à la Mairie, 2 h., soir.
- Vendredi, 11, Lauzès, à la Mairie, 2 h. 1/2, s.
- Samedi, 12, Catus, à la Mairie, 2 h., soir.
- Lundi, 14, Figeac (Est), à la Mairie, 2 h., s.
- Mardi, 15, Livernon, à la Mairie, 10 h., m.
- Mercredi, 16, Latronquière, à la Mairie, 10 h., matin.
- Judi, 17, Saint-Céré, à la Mairie, 9 h., m.
- Vendredi, 18, Lacapelle-Marival, à la Mairie, 9 h., matin.
- Samedi, 19, Figeac (Ouest), à la Mairie, 9 h., matin.
- Lundi, 21, Payrac, à la Mairie, 2 h. 1/2, soir.
- Mardi, 22, Labastide-Murat, à la Mairie, 10 heures, matin.
- Mercredi, 23, Salviac, à la Mairie, 9 h. 1/2, matin.
- Vendredi, 25, Saint-Germain, à la Mairie, 9 heures 1/2, matin.
- Samedi, 26, Cazals, à la Mairie, 10 h., m.
- Lundi, 28, Gramat, à la Mairie, 1 h. 1/2, s.
- Mardi, 29, Bretenoux, à la Mairie, 1 h., soir.
- Mercredi, 30, Vayrac, à la Mairie, 2 h. 1/2, s.
- Judi, 31, Martel, à la Mairie, 9 h., matin.
- Lundi, 11 juin, clôture des listes, 2 h. du soir.

BULLETIN FINANCIER

Le Marché montre encore un peu d'hésitation, notamment sur les fonds d'Etats français et étrangers. Les demandes sont peu suivies. Le 3 0/0 fait 101,87 dernier cours ; le 3 1/2 0/0 102,92. L'Amortissable n'a pas été coté. La Banque de France à 4210 n'a pas varié. Le Comptoir National d'Escompte a passé de 656 à 658. Le Crédit Foncier se négocie à 730 ; les obligations foncières et communales continuent à bénéficier de bonnes demandes. Le Crédit Lyonnais sans changement cote 1135. La Société Générale est ferme à 616. La tenue de nos Chemins est plus satisfaisante. Le Lyon à 1880 et le Nord à 2250. Le Suez a passé de 3510 à 3520. Parmi les fonds étrangers, l'Extérieure en nouvelle hausse clôture à 71,40, l'Italien à 94,20 n'a pas varié ; le Portugais vaut 24,20, le Russe 3 0/0 1891 est à 88,85, le Turc D s'inscrit à 23,85, la Banque Ottomane à 576. Les actions de la Société Minière Joltaia Ricka se négocient sur le marché en banque à 128 et 129.

**Etude de M^e LESCALE
NOTAIRE A CAHORS**

Judi prochain 15 mars à 2 heures du soir, par devant et en l'Etude de M^e LESCALE, il sera procédé à la vente à l'amiable aux enchères publiques, D'une belle maison de rapport sise à Cahors, rue du Lycée n^o 25, appartenant à M. FOURNIÉ négociant. La mise à prix est fixée à 25.000 fr en sus des charges.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XVIII

LES RÉVÉLATIONS DU DOCTEUR

Les empreintes du chagrin et de la maladie étaient marquées plus que jamais sur cette pâle figure tandis que les reflets rouges du foyer se jouaient sur sa robe de deuil.

Seule et brisée, elle ressemblait au jour mourant.

Tout à coup, dominant les sifflements de la tempête, on entendit les tintements des clochettes des traîneaux.

Au milieu de la blancheur du chasse-neige, elle aperçut les traîneaux s'arrêter à la porte et les jeunes gens monter rapidement le peron en riant aux éclats.

Elle entendit ces joyeux rires, ces voix de femmes, et le bruit des pas qui montaient les escaliers.

Elle entendit la voix des hommes qui frappaient des pieds et secouaient la neige de leurs chapeaux et de leurs pelisses dans le vestibule.

Elle écouta et se remit à regarder dans la nuit.

— Ah ! se dit-elle avec une mélancolie plei-

ne de découragement, que de gens heureux dans le monde !... Des femmes qui aiment et sont aimées ; qui ont tout ce qu'elles désirent : une maison, des amis, la jeunesse, l'espérance, le bonheur ! Des femmes qui connaissent à peine, même par oui-dire, l'existence d'une malheureuse comme moi !

Elle se rapprocha du feu et, appuyée contre le manteau de la cheminée, elle resta les yeux fixés sur les flammes brillantes.

— C'est mon anniversaire, se dit-elle, et que je passe si solitaire, ce jour désolé !... désolé comme ma vie perdue, comme mon cœur mort. Je n'ai que vingt-deux ans, et tout ce qui fait la vie belle n'existe déjà plus pour moi.

Elle revint à la fenêtre sous la neige épaisse et elle aperçut le ciel bas et noir.

— Tout n'est pas perdu ! s'écria-t-elle, une pensée plus consolante venant adoucir son amertume, tout n'est pas perdu !... Mais comme ce séjour de repos est loin !

Elle s'appuya contre la fenêtre comme elle s'était appuyée contre la cheminée et tira de son corsage le médaillon qui ne la quittait jamais.

— Il y a aujourd'hui un an, il m'a donné ce présent. O mon bien-aimé !... mon époux !... Où es-tu ce soir par cette tempête ?

On frappa à la porte ; elle remit le médaillon dans son corsage, refoula les sanglots qui lui serraient la gorge, traversa la chambre, et alla ouvrir.

C'était le docteur Danton.

— Je savais bien que je vous trouvais ici,

dit-il en entrant. Comment êtes-vous aujourd'hui, mademoiselle ? Pas très bien, si j'en crois le témoignage de votre figure. Donnez-moi votre main... froide comme la glace ! Ma chère petite, qu'avez-vous encore ?

La bonté qu'il trouvait dans l'accent de ses paroles la fit éclater.

Il y avait si longtemps qu'elle vivait seule avec ses chagrins, qu'elle était devenue nerveuse.

Il lui manquait cette voix et ce regard de sympathie pour ouvrir les portes de son cœur. Elle se couvrit la figure de ses mains et fondit en larmes.

Frank la conduisit doucement à un fauteuil et demeura appuyé contre la cheminée, les yeux fixés sur le feu mourant, sans parler.

En la laissant tranquille, cet accès passerait et lorsque les sanglots se calmèrent, il dit tranquillement.

— Vous restez trop seule ; cela ne vaut rien. Il faut changer d'existence, ou vous succomberez.

— Pardonnez-moi, dit Agnès en refoulant ses larmes, je suis faible et malheureuse ; je n'y peux rien... Je ne voulais pas pleurer.

— Vous êtes trop isolée, répéta le docteur ; cela ne vaut rien. Vous pensez trop au passé et vous vous désolerez trop du présent. Cela ne vaut rien non plus. Il faut changer de vie.

Le calme et l'autorité de son accent semblèrent la consoler ; ses larmes tombèrent moins brûlantes et elle releva vers lui sa pauvre figure pâle et défaite.

— Je suis très raisonnable, dit-elle, mais

c'est mon anniversaire aujourd'hui et je n'ai pu m'empêcher.

Les larmes l'arrêtèrent de nouveau.

— Tout ceci vient de votre isolement, reprit encore Frank. Il faut en finir. Combien de fois devrai-je vous le dire, Agnès ? Savez-vous ce que l'on dit de vous dans la maison ?

— Non, dit-elle en lui jetant un regard d'effroi.

— On vous accuse d'avoir quelque chose sur la conscience ; les domestiques vous voient d'un mauvais œil et tout ceci provient de votre amour de la solitude de votre silence, de votre tristesse. Il faut changer, Agnès.

— Que puis-je faire docteur ? s'écria-t-elle avec désespoir. Je suis la plus malheureuse femme du monde !

— Vous n'avez aucune raison d'être si malheureuse ; en réalité, vous n'avez aucune raison d'avoir du chagrin.

Elle le regarda, pâle, suppliante, les mains tendues vers lui.

— Ne vous exaltez pas. Je n'ai pas de nouvelles à vous donner, mais je crois que je puis vous engager à espérer. Je ne pense pas que ce soit un fantôme que vous avez vu.

— Elle poussa un cri et tomba dans un fauteuil, levant vers lui sa figure pâle et immobile.

— Je ne pense pas que vous ayez vu son fantôme... je ne pense pas qu'il soit mort...

Elle ne répondit pas ; elle le regardait toujours.

(A Suivre)

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :

Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.

— M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

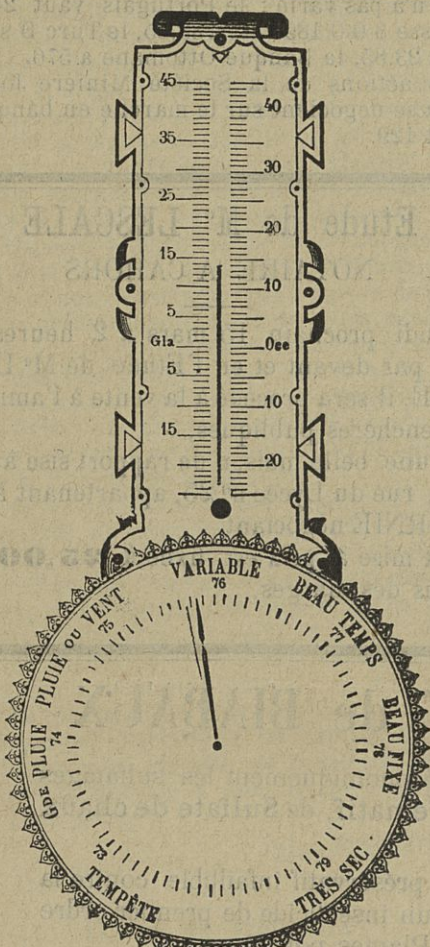
— Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 2
Id. maxima de la veille : 16.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

Bibliographie

Lectures pour Tous

Un merveilleux cinématographe, où défileront toutes les passions, la curiosité publique, voilà ce que représentent bien, par l'attrait de leurs illustrations originales et vivantes, les Lectures pour Tous que

publie la Librairie Hachette et C^o. Quant au texte où le pittoresque s'allie au dramatique, où les lecteurs avides de s'instruire trouvent leur compte, aussi bien que ceux dont les préférences vont à tout ce qui porte au cœur ou à l'imagination, — il suffirait à lui seul à justifier la popularité désormais universelle des Lectures pour Tous.

Voici le sommaire du n^o de Mars, qui vient de paraître : La Fin d'un Cauchemar ; Les Bienfaits de la Neige dans les régions Polaires, par Ch. Rabet ; Comment un Peuple travaille à sa grandeur ; Prodigieux essor de la Nation Allemande ; Mariage à l'Electricité, nouvelle ; Un duel au-dessus de l'Abîme ; La Lutte de l'Armée contre l'Eau ; La ménagerie Fantastique du Moyen-Age ; La semaine Sainte à Séville ; La Fille des Genêts, roman, par Paul Perret ; Bergers à la Fontaine, musique de A. Landry.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; départements, 7 fr. ; étranger, 9 fr.

Le numéro 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrées Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et C^o, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1397, du 10 mars, 1900.

Le Chemin de fer électrique de Laon, par P. de Mériel. — Les Chalicothomes, par Henri Coupin. — Exposition de 1900 ; l'élargissement du pont d'Iéna, par A. C. — La suite de cheminée employée comme engrais et comme insecticide, par Albert Larbalétrier. — Les fougères indigènes, par V. Brandicourt. — L'industrie du savon, par A. Hoffmann. — Appareil avertisseur pour couvrir la voie, par J. L. — Le canon de campagne des Boers, par le lieutenant-colonel Delauney. — Chronique. — Académie des sciences : séance du mars 5 mars 1900, par J. Giraud. — Le cheval et les chiens de Steckel au Nouveau-Cirque, par Paul Méglin.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Armée et Marine

Sommaire du n^o 40

Les ingénieurs d'artillerie. Fleury-Ravarin, député du Rhône. — La guerre au Transvaal. Ch. B. — Franchissement des pentes raides par la cavalerie. Capitaine C. B. — Les derniers de la mission Marchand. A. Giry. — Les grandes manœuvres de 1900 en Allemagne. — Les grandes usines de guerre : l'usine Krupp (suite et fin). — Voyages d'état-major et manœuvres de cadres en 1900. — La Commission de l'Armée. — Les Ecoles de la Marine. — Les ateliers de Forges et Chantiers de la Méditerranée à la Seyne. Sabord d'Arcasse. — L'Ecole navale des mousses, à Cette. F. Bouquet. — Budget de la Marine en Angleterre. — M. Ig en France. — La tombe des enseignes Gourlaouen et Koun. — Nouveaux destroyers japonais. — Cours d'électricité. — 39 gravures et photographies.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 11 mars 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Camille Flammarion ; Vénus. — Jules Mary ; Mademoiselle Guignol (suite). — Pierre Salles ; Fille de Prince (suite). — Capitaine Danrit ; L'invasion noire (suite). — Victor Content ; Les Ruraux (suite). — Albert Cim ; Jeunes amours. — V^o Nacla : Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

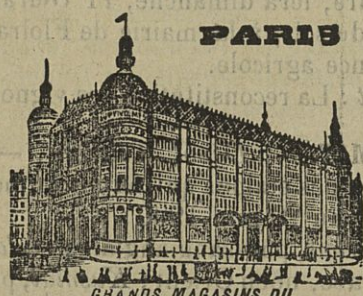
PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot

Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'enverront accompagné de 20 cen-

times en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et molon, piano et violoncelle.

Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.



PARIS GRANDS MAGASINS DU Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Été », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C^o, Paris

L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle.

Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour

CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

GROS LOTS 750,000 fr. ET DIVERS LOTS

Pour 5 fr. on reçoit 12 N^{os} contrôlés Panama particip. tirage 15 avril. Lots 690,000 f. Pr 3 fr. on reçoit 10 N^{os} contrôlés. Bons Congo part. tir. 20 avril. Lots 158,000 f. Pr 4 fr. on reçoit 5 N^{os} contrôlés. Obli. 5 Foncières part. tir. 5 mai. Lots 200,000 f. Pr 5 fr. on reçoit 8 N^{os} contrôlés 1/4 Ville Paris part. tir. proch. Lots 350,000 f. Liste après tirage. Prime sérieuse, utile. Ecr. en confiance « Union familiale », 319, rue St-Martin, Paris.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÈNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi... 7 fr.
Le stère, rendu franco à domicile... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 4 fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)